**COMMUNE DE SAINT-CYR (87)**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**DU BUDGET PRIMITIF 2024.**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE MOU.**

Ce budget annexe concerne le lotissement du Pré Mou.

Les dépenses prévues concernent le remboursement des intérêts du prêt-relais de 100 000€, mais également le solde des études et prestations, ainsi que des travaux.

Le nombre de lots vendus en 2024 a été estimé à 2, les écritures qui en découleront ont ainsi pu être prévues. Cela comprend entre autres le remboursement de l’avance du budget annexe au prorata des ventes.

Le remboursement du prêt est inscrit au budget, mais ne sera fait que si les fonds sont disponibles car l’échéance est en 2026.

Nous devons également prévoir les opérations d’ordre (en dépenses et en recettes).

1. **La section de fonctionnement.**

DEPENSES

Aide à maîtrise d’ouvrage, maitrise d’œuvre, travaux et dépenses annexes.

Intérêts du prêt-relais, frais bancaires et régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Opérations d’ordre.

RECETTES

Régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Vente de terrains.

Subvention de la commune.

Opérations d’ordre.

La section de fonctionnement s’équilibre en dépenses et recettes à la somme de **427 439.49€.**

1. **La section d’investissement.**

DEPENSES

Remboursement du prêt-relais.

Remboursement de l’avance du budget principal au prorata des ventes de lots.

Opérations d’ordre.

RECETTES

L’excédent d’investissement de 2023 reporté.

Une avance remboursable du budget principal.

Opérations d’ordre.

La section d’investissement s’équilibre en dépenses et recettes à la somme de **491 448.16€.**

Fait en mairie, le 9 avril 2024.